

Département MEURTHE & MOSELLE
Arrondissement TOUL
Canton TOUL NORD

Ecrouves, le 6 juin 2014

Nombre de
Conseillers

. en exercice = 27
. présents = 23
. votants = 26

M

54200 ECROUVES

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 6 juin 2014 que la convocation du Conseil avait été faite le 23 mai 2014

Le Maire,

<p>COMMUNE d'ECROUVES</p> <p>.....</p> <p>EXTRAIT du PROCES-VERBAL</p> <p>des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>30 MAI 2014</p>

L'an deux mille quatorze, le trente mai, se sont réunis les membres du conseil municipal au lieu habituel des séances-salle mairie d'Ecrouves, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger SILLAIRE, Maire.

Etaient présents : M. KNAPEK, M. MAURY, Mme AGRIMONTI, Mme GUILLAUMÉ, M. MELIN, M. MARIE, M. NEUVEVILLE, Mme MATHIAS, M. DEGUY, M. VALLON, Mme BONNEFOY, M. HEYMELOT, Mme KLINTZ, M. BELLEMIN, Mme SIMONOT, Mme RADER, Mme NAUDIN, M. BERTIN, M. DOMINIAK, Mme GIROT, Mme FORFER, M. CHARLES

Etaient excusés : Mme DALANZY ayant donné procuration à Mme AGRIMONTI, Mme WINTZERITH à M. MAURY, M. GORCE à M. DOMINIAK

Etait absente : Mme ORY

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. BERTIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à la majorité (2 contre : M. DOMINIAK, M. GORCE et 2 abstentions : Mme GIROT, Mme FORFER).

N° 25/2014

....

**OBJET : DESIGNATION des MEMBRES ELUS du CONSEIL d'ADMINISTRATION
du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)
RETRAIT de la DELIBERATION N° 20/2014 du 29 AVRIL 2014**

Le Maire informe le Conseil municipal,

Qu'à la suite de l'observation du 20 mai 2014, de la Sous-Préfecture de Toul, au titre du contrôle de légalité, il y a lieu de retirer la délibération N° 20/2014 du 29 avril 2014 portant renouvellement du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) et de procéder à une nouvelle élection de ses membres.

Le Maire invite le Conseil municipal à retirer la délibération N° 20/2014 du 29 avril 2014 et à procéder au vote.

Le Maire rappelle que les C.C.A.S. sont composés pour moitié de membres élus au sein du Conseil municipal, et, pour l'autre moitié, de membres nommés par le Maire.

Le Maire est Président de droit du Conseil d'administration du C.C.A.S.

Le Conseil municipal doit définir la composition du conseil d'administration du C.C.A.S. en fixant le nombre des membres élus et nommés à cette instance, sachant que chaque catégorie de membres (élus et nommés) ne peut être représentée par plus de 8 personnes, soit une assemblée composée de 16 membres et présidée par le Maire.

L'élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le Conseil municipal est invité à fixer à 16, le nombre de membres du conseil d'administration du C.C.A.S.

Le Maire rappelle les candidatures déclarées lors de la réunion du 29 avril 2014 :

. liste menée par Mme Isabelle GUILLAUMÉ :

Mme GUILLAUMÉ - Mme BONNEFOY - M. MARIE - Mme SIMONOT - Mme KLINTZ - M. DEGUY - Mme MATHIAS - M. MELIN

. liste menée par Mme Blandine FORFER :

Mme FORFER - M. DOMINIAC - Mme GIROT - M. CHARLES - Mme ORY - M. GORCE

Après vote à scrutin secret, le conseil municipal déclare élus MEMBRES du CONSEIL d'ADMINISTRATION du C.C.A.S. :

. liste menée par Mme Isabelle GUILLAUMÉ : Mme GUILLAUMÉ-Mme BONNEFOY-M. MARIE-Mme SIMONOT-Mme KLINTZ-M. DEGUY

. liste menée par Mme Blandine FORFER : Mme FORFER-M. DOMINIAC

N° 26/2014

....

OBJET : DESIGNATION des CONSEILLERS MUNICIPAUX
dans les ORGANISMES INTERCOMMUNAUX
SYNDICAT des TRANSPORTS de l'AGGLOMERATION TOULOISE (S.T.A.T.)
INVALIDATION de la DESIGNATION de M. VALLON Gérard

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à la suite de l'observation du 26 mai 2014 de la Sous-Préfecture de Toul, au titre du contrôle de légalité, il y a lieu de retirer la délibération N° 11/2014 du 16 avril 2014, portant sur l'élection des délégués titulaires et suppléants du Syndicat des Transports de l'Agglomération Toulaise (S.T.A.T.).

Le Maire invite le Conseil municipal à retirer la délibération N° 11/2014 du 16 avril 2014 et à procéder au vote.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à élire les délégués intercommunaux auprès du Syndicat des Transports de l'Agglomération Toulaise (S.T.A.T.).

Vu les articles L. 5211-6 à L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat des Transports de l'Agglomération Toulaise,

Considérant qu'il convient d'élire quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants afin de représenter la commune au sein dudit syndicat intercommunal

Considérant que se présentent à la candidature de délégués intercommunaux :

-TITULAIRES : M. Christian MELIN, Mme Isabelle GUILLAUMÉ, M. Jean-Pierre NEUVEVILLE, M. Jean-Luc DEGUY

-SUPPLEANTS : M. Patrice KNAPEK, M. Jonathan BERTIN, Mme Aurélie DALANZY, M. Jean-François HEYMELOT

Considérant que, conformément à l'article L. 5211-7 I susvisé, l'élection des délégués doit se faire à bulletin secret,

Après vote, le conseil municipal, à l'unanimité, déclare élus :

-TITULAIRES : M. Christian MELIN, Mme Isabelle GUILLAUMÉ, M. Jean-Pierre NEUVEVILLE, M. Jean-Luc DEGUY

-SUPPLEANTS : M. Patrice KNAPEK, M. Jonathan BERTIN, Mme Aurélie DALANZY, M. Jean-François HEYMELOT

N° 27/2014

....

OBJET: DESIGNATION de CONSEILLERS MUNICIPAUX
pour SIEGER à la COMMISSION de SUIVI du SITE de la COOPERATIVE AGRICOLE
de LORRAINE à ECROUVES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté N° 2013-0012 du 8 janvier 2013 portant transformation du comité d'information et de concertation en commission de suivi du site de la Coopérative Agricole Lorraine à Ecrouves,

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner deux conseillers municipaux titulaires et un délégué suppléant pour siéger à la commission de suivi du site de la Coopérative Agricole de Lorraine à Ecrouves.

Considérant que se présentent à la candidature de deux conseillers municipaux titulaires et un délégué suppléant pour siéger à la commission de suivi du site de la Coopérative Agricole de Lorraine à Ecrouves :

-TITULAIRES : M. François MARIE, Mme Audrey-Helen RADER

-SUPPLEANT : M. Patrice KNAPEK

Considérant que, conformément à l'article L. 5211-7 I susvisé, l'élection des délégués doit se faire à bulletin secret,

Après vote, le conseil municipal, à l'unanimité (2 abstentions : M. DOMINIAK, M. GORCE) déclare élus :

-TITULAIRES : M. François MARIE, Mme Audrey-Helen RADER

-SUPPLEANT : M. Patrice KNAPEK

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance.

Le Maire,

R. SILLAIRE